



VILLE DE SAINTE-ADELE

AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS est donné par la soussignée que le conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 15 décembre 2014, adoptait le règlement suivant :

Règlement 1204 pour payer les coûts d'acquisition d'un nouveau camion porteur six roues pour le Service des travaux publics et pour réaliser des travaux de remplacement de l'enveloppe de la conduite d'aqueduc sous le viaduc de la montée Séraphin, ainsi que tous les frais inhérents, pour un montant ne devant pas excéder 368 700 \$

Le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé le règlement numéro 1204 le 11 février 2015.

Le règlement entre en vigueur le jour de sa publication et est actuellement déposés au Service du greffe de l'hôtel de ville situé au 1381, boulevard de Sainte-Adèle, Sainte-Adèle, où toute personne peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau, ainsi que sur le site Internet de la Ville, à l'adresse: ville.sainte-adele.qc.ca, sous l'onglet « Publications ».

DONNÉ À SAINTE-ADELE, ce 18 février 2015.

La greffière et directrice des Services juridiques

Marie-Pier Pharand, avocate